

Jacques DESLAURIERS, *Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Législation, jurisprudence et doctrine*. Collection Alter Ego, 4^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1120 pages, ISBN 2-89127-643-4

Patrick A. MOLINARI (dir.), *Dialogues about Justice: The Public, Legislators, Courts and the Media / Dialogues sur la justice : le public, le législateur, les tribunaux et les médias*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 428 pages, ISBN 2-89400-179-7

Marie-Claude PRÉMONT, *Tropismes du droit. Logique métaphorique et logique métonymique du langage juridique*, Montréal, Liber, 2003, pages 186, ISBN 2-89578-032-3

Sophie Archambault et Hong Nguyen

Volume 35, numéro 2, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027341ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027341ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Archambault, S. & Nguyen, H. (2005). Compte rendu de [Jacques DESLAURIERS, *Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Législation, jurisprudence et doctrine*. Collection Alter Ego, 4^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1120 pages, ISBN 2-89127-643-4 / Patrick A. MOLINARI (dir.), *Dialogues about Justice: The Public, Legislators, Courts and the Media / Dialogues sur la justice : le public, le législateur, les tribunaux et les médias*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 428 pages, ISBN 2-89400-179-7 / Marie-Claude PRÉMONT, *Tropismes du droit. Logique métaphorique et logique métonymique du langage juridique*, Montréal, Liber, 2003, pages 186, ISBN 2-89578-032-3]. *Revue générale de droit*, 35(2), 343–346. <https://doi.org/10.7202/1027341ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTULES

Jacques DESLAURIERS, *Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Législation, jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, 4^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2004, 1120 pages, ISBN 2-89127-643-4.

La Collection Alter Ego se compose de diverses lois annotées parmi lesquelles certaines sont périodiquement rééditées en raison de l'évolution rapide du domaine de droit auquel elles appartiennent. En effet, depuis 1996, trois éditions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après LFI) furent publiées chez Wilson & Lafleur. L'auteur, qui a été à l'origine des trois éditions antérieures dans lesquelles figurent les nombreux changements ayant marqué le domaine de la faillite, agrmente cette quatrième édition des amendements résultant de l'adoption de la *Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral et du droit civil*.

Jacques Deslauriers, qui enseigne à l'Université Laval depuis plus de vingt ans, a récemment fait paraître un précis sur la faillite et l'insolvabilité (J. DESLAURIERS, *La faillite et l'insolvabilité*, Wilson & Lafleur, 2004, 676 pages) dont la matière suit l'ordre chronologique du déroulement d'une faillite, contrairement à la séquence de la Loi elle-même. En ce sens, l'ouvrage

est un livre de référence qui présente les deux principales lois relatives à la faillite et à l'insolvabilité, soit la LFI et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (ci-après LACC) qui sont suivies des règlements, instructions, directives et circulaires pertinentes. Y figure de plus la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* qui, au contraire des deux lois principales, n'est pas annotée.

L'auteur a compilé la jurisprudence de la Cour suprême, de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et des cours provinciales de l'année 1949 jusqu'au premier décembre 2003, pour les fins d'illustration des deux lois. Bien que les annotations se consacrent principalement à la jurisprudence québécoise, elles n'excluent pas les décisions pertinentes provenant des autres provinces. La LFI comprend une table des matières bilingue et ses articles sont présentés dans les deux langues officielles. Par contre, les annotations et l'index sont rédigés uniquement en français. Le même format est adopté pour la LACC, alors que les règles, les instructions, les directives et les circulaires sont présentées sans annotations ni index. Une table de jurisprudence et de doctrine facilitent de plus l'utilisation de telles ressources.

Malgré que la présentation générale de l'ouvrage soit intéressante, nous aurions préféré que le texte de loi de la LFI ou de la LACC soit présenté dans son intégralité et que les annotations suivent le texte en entier. Nous sommes d'avis que la consultation de la loi elle-même est un peu plus fastidieuse du fait de l'inclusion des annotations entre les articles de loi. Certains ouvrages de la Collection Alter Ego présentent d'abord la loi et ensuite les annotations, ce qui rend la lecture de la loi plus fluide. Hormis cet inconvénient mineur, nous sommes d'avis qu'en matière de faillite et d'insolvabilité, et sous réserve de l'ouvrage unilingue anglophone des auteurs Houlden et Morawetz, ce livre est probablement le plus indiqué pour le lecteur qui préfère le français. Les annotations sont concises et claires. Quant aux références à la doctrine elles sont complètes, sans compter que l'auteur ne se limite pas aux sources en français, mais inclut les ouvrages incontournables de langue anglaise.

Sophie ARCHAMBAULT

Patrick A. MOLINARI (dir.), *Dialogues about Justice: The Public, Legislators, Courts and the Media / Dialogues sur la justice: le public, le législateur, les tribunaux et les médias*, Montréal, Éditions Thémis, 2003, 428 pages, ISBN 2-89400-179-7.

On October 17-19, 2002 the Canadian Institute for the Administration of Justice held their annual national conference. This book regroups the essays and ar-

ticulations of the members during this conference, presenting the public with insight into the dilemmas facing the judiciary at this point in history. The recurrent themes of this book touch upon the intersections between public discourse, media representation, and the role of the judiciary. The juncture between these domains are pertinent given the use of the Internet as a tool to disseminate judicial decisions while at the same time respecting privacy legislative requirements.

At stake are issues such as freedom of the press, public access to court records deemed as "public registries", the impact of the *Charter* in Administrative law, and the responsibility of judges to motivate their decisions. Each of these issues reflect upon the imminent requirements of a public surveillance of the justice system, to ensure its accountability and independence. As Michael Fitz-James, the executive editor of *Canadian Lawyer Magazine*, contributes the challenges for the courts is that "a judge's fundamental duty to ensure that justice is *seen* to be done". The court's independence and impartiality are not intrinsic elements but instead must be transparently *presented* to the public. Independence, impartiality, and the efficient administration of justice are congruent aspects of public perception.

While the scope of this review cannot detail the salient points made in this book, I would encourage readers to discover the rich opinions buried within this text. I avidly perused the essays written by Anne Leydet, an

administrative judge from the Tribunal administratif du Québec, and by the Honourable Charles D. Gonthier from the Supreme Court of Canada and honorary chair for the Conference. *Dialogues about Justice: The Public, Legislators, Courts and the Media* is a rare chance for readers to peer into the minds of several justices on their profession and its role in society.

Hong NGUYEN

Marie-Claude PRÉMONT, *Tropismes du droit. Logique métaphorique et logique métonymique du langage juridique*, Montréal, Liber, 2003, pages 186, ISBN 2-89578-032-3.

Selon l'auteure Marie-Claude Prémont, professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université McGill, le droit est surtout une double science. Comme Janus, le dieu romain avec un visage orienté vers le passé et l'autre vers l'avenir, le droit est un langage complexe et souple à la fois. Prémont se demande si la logique du droit est semblable à celle des mathématiques ou, comme le prétend plutôt le juriste, juge et théoriste américain Benjamin Cardoza, si elle ressemble plutôt à celle de la littérature? Doit-on qualifier le droit de langue formelle avec des définitions précises et particulières — la position dite *formaliste* du philosophe Hans Kelsen — ou est-il plutôt une adaptation de la langue naturelle? Prémont utilise les méthodologies de la linguistique pour démontrer que le droit est composé de la réunion d'une logique métaphorique et métonymique.

La métaphore est une relation de ressemblance, un mode référentiel de la littérature. La métonymie repose sur une relation de contiguïté entre deux objets qui appartiennent à un même ensemble : les objets sont liés par une relation logique et formelle.

La logique métaphorique s'intègre dans le domaine juridique comme un moyen d'organisation. Comme l'auteur le décrit, la métaphore est une métarègle d'ordonnement, un moyen d'organiser et de structurer la hiérarchie des règles du droit. L'auteure donne l'exemple de la hiérarchie des normes comme une métaphore de l'arbre, avec les racines et les différentes branches. Cette métaphore signifie un schéma du droit qui est en croissance et en évolution.

Parallèlement, la métonymie est une logique qui crée une connexion entre le parlement et la volonté des peuples. Le pouvoir législatif découle de ce principe de métonymie relié aux peuples. Mais ce *peuple* est une construction théorique basée sur l'image d'une personne raisonnable qui est aussi l'homme rationnel. Cette théorie de l'agent rationnel est un des modèles de droit que Prémont critique dans son texte. Prémont se demande ce qui arrive si l'on n'accepte pas la thèse de l'homme rationnel et sa relation métonymique avec la volonté : quelles sont alors les conséquences pour le système des contrats, la souveraineté de peuple et la liberté d'expression?

Ce texte intéressant nous fait découvrir des mythes et des

fictions exactement aux endroits où l'on croyait déceler des principes évidents et clairs. On retrouve un discours éclectique où les traditions juridiques sont soumises aux analyses des non-juristes, comme les artistes, les linguistes et les philosophes. Ce dialogue est important, car le droit n'est pas le domaine exclusif des avocats. Prémont nous rappelle que le droit touche la vie commune et les idéaux de l'intérêt public. Avec cet intérêt général en jeu, il est important que les non-juristes participent à l'évolution et à l'application du droit.

Je recommande fortement ce livre difficile à lire mais important pour les lecteurs. Les juristes seront confrontés à des idées qui risquent de les obliger à réviser leurs constructions fondamenta-

les. Prémont propose une nouvelle méthode pour analyser les articles du droit, simplement en identifiant quelles sont les dispositions qui se conforment à une logique métaphorique ou métonymique. Quant aux non-juristes, ils trouveront un livre subtil qui aborde les grands problèmes de la vie moderne avec une déconstruction des axiomes juridiques. Malgré le fait que le philosophe franco-algérien Jacques Derrida ne soit jamais cité dans cette œuvre, on trouve une trace de son esprit dans *Tropismes du droit : Logique métaphorique et logique métonymique du langage juridique* qui veut qu'on s'arrête devant les grands systèmes juridiques avec un moment de contemplation.

Hong NGUYEN